

SOLUTION LOCALE

Faciliter l'installation d'infrastructures de production collectives

Cette fiche présente un mécanisme de soutien pour le développement agricole. Il s'agit d'une subvention à des investissements collectifs pour des infrastructures de production, valorisation, transformation, stockage et commercialisation de denrées alimentaires.

PENSÉ POUR

INSTITUTIONS
LOCALES

EXPÉRIENCE LOCALE



LES HALLS-RELAIS AGRICOLES

La Wallonie encourage activement le développement des circuits courts alimentaires avec des objectifs de développement durable et de maintien d'une agriculture familiale, nourricière et économiquement rentable. C'est le modèle coopératif entre producteurs qui est privilégié. Il permet de mutualiser les coûts d'investissement et les risques, de favoriser la complémentarité du savoir-faire et l'engagement de chaque coopérateur.

En développant les « Halls Relais Agricoles », la Région wallonne facilite depuis 2011 le déploiement d'un réseau d'infrastructures de transformation grâce à une subvention publique. **L'aide « hall-relais agricole » vise à soutenir des groupements de producteurs, des coopératives, des organismes de promotion et des pouvoirs publics pour valoriser, transformer, stocker, conditionner et/ou commercialiser des produits agricoles.**



Cette subvention d'un maximum de 200 000 euros permet de lancer les projets avec un appui à la consultation, au fonctionnement et aux investissements sur du matériel fixe. Ce dispositif financier donne un coup d'accélérateur aux projets tout en créant une dynamique de territoire entre plusieurs producteurs. En reconstruisant des outils de transformation et de diversification et en relocalisant les filières de transformation, la Région wallonne vise également un effet positif sur l'emploi agricole.

A titre d'exemples, l'installation d'un nouvel abattoir de volailles et de lapin géré par une coopérative agricole ou encore un atelier partagé de transformation de fruits et légumes issus de l'agriculture biologique ont été accompagnés. Parmi ces projets, trois agriculteurs ont monté « La grange aux céréales » (Grange C) pour la création de bâtiments permettant le stockage, le triage, l'ensilage et la transformation en pâtes et en biscuits des céréales issues de l'agriculture biologique du territoire du Parc naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier.

SOURCES ET RÉFÉRENCES

Revue rurale de l'UE n°12 :
Les produits locaux et les circuits d'approvisionnement courts,
European network for rural development

Service public de Wallonie, Direction générale opérationnelle Agriculture, Ressources naturelles et Environnement, Département du Développement, de la Ruralité, des Cours d'eau et du Bien-être animal
@ : hallrelaisagricole@spw.wallonie.be

DÉFINIR UNE POLITIQUE EN FAVEUR DE LA RELOCALISATION

FAIT

- Définir une politique de soutien à la production, la valorisation, la transformation, le stockage et la commercialisation de denrées alimentaires locales
- Réserver une enveloppe budgétaire. Par exemple : 15 millions d'euros pour une durée de 6 ans.....
- Organiser des appels à projets en ciblant certaines filières : définir les modalités de financements, les plafonds, les dépenses éligibles, le soutien au montage du projet, les critères de sélection

SÉLECTIONNEZ LES ACTEURS ÉCONOMIQUES SOUTENUS

Constituer une candidature composée de :

- Les liens entre le projet et la priorité de l'appel
- La description du projet : localisation, partenaires, agriculteurs impliqués, type de produits.....
- Une analyse socio-économique du territoire : quels sont les besoins des acteurs économiques, quelles sont les opportunités et les marchés identifiés, quelles collaborations existantes ou à venir.....
- La description précise des investissements envisagés : caractéristiques physiques et techniques du hall relais agricole (immobilier et mobilier)
- Le principe et les modalités de gestion pour garantir le fonctionnement optimum des activités du Hall Relais Agricole : coordination avec les agriculteurs et utilisateurs, système de gouvernance, etc.....
- Une ébauche de plan d'affaire
- Le potentiel de création d'emplois
- Une identification des principaux risques qui pourraient compromettre ou perturber la réalisation du projet.
- Le plan de travail détaillé du projet
- L'estimation budgétaire et le plan de financement du projet hall-relais agricole
- Le projet de règlement d'ordre intérieur du hall-relais agricole qui doit au minimum comprendre les éléments suivants : l'accessibilité à tout utilisateur qui peut faire état de sa qualité d'agriculteur ; le périmètre des infrastructures mobilières et immobilières correspondant au hall relais agricole visé ; les objectifs du hall relais agricole ; le modèle de gouvernance ; l'implication des agriculteurs dans cette gouvernance ; les conditions financières et les conditions d'accès pour l'utilisation ou pour l'approvisionnement du hall relais agricole par des agriculteurs ; la définition des responsabilités de toutes les parties prenantes et les engagements requis en matière d'assurance.....

